



## UNION FEDERALE CGT DIR - Est

10 - 16 PROMENADE DES CANAUX BP 82120  
54021 NANCY CEDEX

TÈL/FAX : 03 83 50 97 84 E MAIL : CGT.DIR-EST.CGTSYNDICATS@I-CARRE.NET

Nancy le 08 Mars 2010

### **Déclaration CGT à la réunion de concertation des personnels de catégorie B Techniques**

L'UF CGT DIR EST dénonce les conditions dans lesquelles se tient cette réunion de concertation sur les propositions de promotions. Les personnels de catégorie B, comme ceux d'ailleurs des autres catégories, doivent au minimum pouvoir bénéficier d'un peu plus de considération.

Aujourd'hui ce n'est pas le cas, les délais d'envois des documents préparatoires à cette réunion n'ont pas été respectés et les documents laissent apparaître des énormités que la CGT a déjà dénoncé au cours de réunions de ce type à la DIR Est : notations 2003 à 2006 pour des promos 2010 et dispositions contradictoires dans les derniers tableaux fournis.

Sur fond de création d'un nouvel arbitrage au niveau du DREAL Lorraine pour les personnels de catégorie B, ces manques de rigueurs flagrant vis avec des promotions reste entrevoir le pire pour les promotions 2010. A moins que la qualité des dossiers montés évolue nettement pour éviter des décisions mal comprises par les agents.

Toujours au sujet des propositions, nous dénonçons vivement les pratiques actuelles de nombre de chefs de services qui ne prennent pas l'attache de leur encadrement de 1er niveau pour établir les propositions. Un progrès notable serait fait si sur l'un des SIR (Vesoul par exemple) une concertation locale sur les propositions était réalisée. Ainsi les personnels du SIR promouvables auraient tous des chances d'être promus comme leurs collègues issus de l'ex. DDE25...

#### **Les pratiques actuelles sont anormales et pour la CGT ça doit changer !**

- Au niveau local, nous demandons que les délibérations de la HALDE pour certains agents proche de l'âge de la retraite soient dorénavant intégrées. L'âge ne doit plus être, comme il l'a été encore récemment, un critère de choix pour nos promotions. L'utilisation d'une grille objective d'appréciation des candidatures sans référence directe ou indirecte au critère de l'âge doit être la règle.

En ce qui concerne les mutations des TSE, la CGT dénonce la mauvaise gestion des vacances de postes TSE à la DIR Est : Affichage 23 postes vacants ou susceptible d'être vacants dans le service lors de la CAP de Février. Sur ces 23 postes 2 sont dans la catégorie vacants alors que dans les faits ce sont près de 10 postes qui étaient réellement vacants. Cette pratique dissuade encore plus d'éventuels postulants vers le service.

D'autre part, la réforme de l'ingénierie routière n'est pas prise en compte dans la liste des postes offerts aux TSE. Des postes seront supprimés en ingénierie et l'on continue à ouvrir des postes en SIR et naturellement personne ne postule dessus !

Il est donc plus qu'urgent d'anticiper la réforme imposée aux DIR et les conséquences sur les SIR en terme d'effectifs. De nouveaux débouchés doivent être offerts là où les besoins se font sentir en terme d'ingénierie de l'entretien. Pour la CGT le niveau district doit être renforcé massivement et pas timidement comme le sont actuellement les trois Divisions d'Exploitation !

- Au niveau régional l'égalité de traitement des personnels de tous les services de la région Lorraine et la nouvelle compétence attribuée au DREAL nécessitent, pour la CGT, la mise en place de réunions de coordination sur les propositions des personnels de catégorie B. Réunions qui se tiendraient avant remontée des propositions par le DREAL à la DRH en présence des représentants du corps de chacun des services composant la DREAL : DDT - DDI - SN -DIR et DREAL

- Au niveau national la CGT a demandé que les délibérations de la HALDE soient prises en compte dans la circulaire promotion 2010 pour tous les grades avec l'accord des organisations syndicales sur l'application de nouvelles règles de gestion, en particulier pour les TSE.
- Au sujet du régime indemnitaire des Techniciens, la CGT demande que les engagements du ministre sur le rattrapage MEEDDM – MAP soient respectés pour tous les agents en poste au MEEDDM : rattrapage effectif pour tous. La CGT rappelle son désaccord avec le mode de financement des augmentations de la nouvelle Prime de Service Rendus (PSR), basées sur l'enveloppe catégorielle. Cette façon d'abonder l'enveloppe PSR en fait une Prime de Fonction et de Résultat (PFR) déguisée pour ce corps technique. La CGT renouvelle son désaccord avec cette PFR, prime individualisée source de nouveaux désaccords et discriminations.

*Les représentants CGT à la réunion de concertation  
Informelle promotion des TSE de la DIR EST*